

DEPARTEMENT
TARN

COMMUNE DE SAINT AMANS SOULT

ARRONDISSEMENT
CASTRES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 21 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil à SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 15 mars 2024.

| | | | |
|---------------------|----|---------------|----|
| Nombre de Membres : | 19 | En exercice : | 19 |
| Présents : | 19 | Votants : | 19 |

Présents : Mr CROS Jérôme - CANOVAS Françoise - VISTE-ESTIEU Muriel - SEGUIER Christian - BERNARD-BERMOND Delphine - CARME Cédric - DURAND Julie - ALQUIER Jérémy - KESZNER Patricia - VIDAL Alain - GIMENO Nicole - FABRE Claude - NEGRE Magali - GIL COSTA Francisco - CATHALA SUC Nicole - MAFFRE Xavier - BETEILLE Martine - DURAND Anthony - GAUBERT Thierry

Ont donné pouvoir : /

Secrétaire de séance : Magali NEGRE

**OBJET : MODIFICATION D'UN DES MEMBRES DU LYCEE FORESTIER
DU HAUT-LANGUEDOC « André ALQUIER »**

Conformément aux statuts du Lycée Forestier du Haut Languedoc « André ALQUIER »,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Désigne Jérôme CROS et M. ALQUIER Jérémy comme représentants du Conseil Municipal au
Conseil d'Administration du Lycée Forestier du Haut Languedoc « André ALQUIER ».

Pour extrait conforme, à Saint Amans Soult le 21 mars 2024

Le secrétaire de séance
Magali NEGRE



Le Maire
Jérôme CROS



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture et publication le 22 mars 2024